

Établissement : *petits freres des pauvres - Le Radeau*

Adresse : *26 rue Lacroix
PARIS 75017*

Historique :

Créé en 1984, Le CHRS Le Radeau est géré par l'association les petits frères des Pauvres, association de gestion de l'établissement (pfP AGE) depuis janvier 2015 à la suite d'une fusion-absorption de l'Association Accueil et Amitié Le Radeau.

Dans la continuité de l'association gestionnaire, le CHRS le Radeau assure une mission d'inclusion sociale. Elle accueille des personnes seules âgées de 50 à 65 ans qui rencontrent des difficultés de travail, de santé, de rupture familiale, ou autre qui les fragilisent et les privent de logement. Il les accompagne dans leurs efforts afin de retrouver leur autonomie.

Pour répondre à sa mission d'accueil, le CHRS met à disposition des personnes qui lui sont orientées un hébergement individuel et un accompagnement social global. Acteur de terrain, le CHRS Le Radeau s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire, composée de professionnels et de bénévoles pour mener ses activités.

Composition des effectifs :

- *Hommes isolés*
 - *Femmes isolées*
 - *Couples : avec ou sans enfant*
-

Spécificités des publics accueillis :

- *Tout public*
-

Tranche d'âge :

- *Plus de 50 ans*
-

Modalité d'hébergement :

36 places en chambres d'hôtel et 9 places en studio

Typologie des chambres :

Toutes les places sont individuelles

Accès et chambres « Personne à Mobilité Réduite » / Ascenseur :

Non

Restauration :

Chèques service pour l'alimentation et l'hygiène

Participation financière :

Oui (entre 15 et 25% des ressources)

Hébergement enfant :

Non

Animaux :

Non

Type d'accompagnement :

Accompagnement global

Composition de l'équipe :

-Assistant de service social, éducateur spécialisé et CESF

Examen de la candidature :

Entretien de pré-accueil mené par l'équipe socioéducative

L'entretien :

La personne orientée est réputée admise sauf non-respect des critères d'accès

Délai d'admission :

La personne orientée est réputée admise dans notre établissement. Elle est reçue en entretien de pré-accueil pour lui présenter notre établissement et notre projet d'accompagnement. Elle dispose de 24 heures pour nous communiquer sa décision d'accepter ou pas notre offre de service.

Signalement des places au SIAO :

- Date de sortie connue : un signalement 7 jours avant la disponibilité de la place*
- Date de sortie non connue : signalement de la disponibilité à la date de départ définitif de la personne accueillie*

Contraintes horaires/horaires d'ouverture :

- L'établissement est ouvert :*
- Lundi à vendredi : 9h -12h30 et 14 h -18h*
 - Nocturne mardi jusqu'à 21h*
 - Ouverture un samedi sur deux de 10 à 18h*

Accompagnement proposé :

Accompagnement global

Visite :

Autorisée selon règlement de l'hébergement

Partenaires extérieurs :

Oui

Conseil de vie sociale ou autres modes de participation des usagers :

Oui